

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2628

28 octobre 2011

SOMMAIRE

3i International	126111	Eurotaxi Lux Sàrl	126130
Agilitas S.A.	126131	Full International Consultancy Sàrl	126114
A.M.P. Grenailles S.A.	126130	Gestion Luxembourg S.A.	126143
Angel PEC A1 S.à r.l.	126131	Go Conseil S. à r. l.	126114
Angel PEC B1 S.à r.l.	126131	Grignan Management S.à r.l.	126130
AV Engineering	126132	GTD Invest S.à r.l.	126143
Azul Finance S.à r.l.	126131	HMS Lux S.A.	126144
Bar Roc S.à r.l.	126132	Industrial Repair and Protect S.A.	126115
BE & GO Promotions S.à r.l.	126132	Javac S.A.	126115
Bimaculatus S.à r.l.	126132	Jullux G.m.b.H.	126115
Black Star SA	126111	Lux-Security SA	126116
Blue Ringed S.à r.l.	126132	Sagittarius Soparfi S.A.	126116
Briarius S.à r.l.	126135	S.B.L. S.à r.l.	126116
Burryi S.à r.l.	126135	Travaux Constructions et Services S.A.	126129
CapClient Holdings S.à r.l.	126135	Triple G S.à r.l.	126129
Caposenn S.A.	126136	Triple G S.à r.l.	126130
Caravela Fund	126136	VOSNES INVESTMENT S.A.	126098
Castle Island House S.A.	126136	VSP Holdings S.à r.l.	126098
Cauchemont Holding S.A.	126111	Walupart S.A.	126109
Caudan S.A.	126136	Wandergrek S.A.	126109
Centaur Luxco S.à r.l.	126112	Weather Finance II S.à r.l.	126098
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l.	126138	West End Investments S.à r.l.	126098
Climpex S.A.	126112	Wetra Sàrl	126109
Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l.	126117	WH Sport Promotion S.à r.l.	126109
ComStage ETF	126136	WH Sport Promotion S.à r.l.	126109
Cristalline S.A.	126137	WH Sport Promotion S.à r.l.	126110
Curzon Finance S.à r.l.	126137	WH Sport Promotion S.à r.l.	126110
Curzon Finance S.à r.l.	126137	WK Holding S.A.	126110
E.G.M. Holdings S.A.	126137	Ygrec S.A., SPF	126110
E.S.T.I.M. S.à r.l.	126138	Ygrec S.A., SPF	126110
Eurostam S.A.	126143	Z and Co	126111

VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Le Bilan au 30.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129044/10.

(110148726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

VSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.751.

Les comptes annuels au 31.05.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 05.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011129045/10.

(110148434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Weather Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weather Finance II S.à r.l.

Représentée par F. CECCARELLI

Référence de publication: 2011129048/12.

(110148595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

West End Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 164.475.122,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.272.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hills Place S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 135680, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on August 5th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company named "Chaseview Limited" (hereafter the "Company"), incorporated under the laws of the Isle of Man, having its registered office at Fort Anne, Douglas, Isle of Man IM1 5PD and registered under number 007065V.

II. The Company's share capital is set at one hundred and sixty-four million, four hundred and seventy-five thousand, one hundred and twenty-two British Pounds (GBP 164,475,122.-) represented by one hundred and sixty-four million,

four hundred and seventy-five thousand, one hundred and twenty-two (164,475,122) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company, as it is evidenced by the Certificate of Good Standing issued by the Registrar of Companies of the Isle of Man on July 12th, 2011, that has been submitted to the undersigned Notary.

IV. In accordance with the board of directors' resolutions made on May 25th, 2011, and with the sole shareholder resolutions made on June 6th, 2011, it has been decided to transfer the registered office of the Company from Fort Anne, Douglas, Isle of Man IM1 5PD to the Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder resolved to accept the resignation of the following persons as directors of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed:

- Mr. Derek Edward Myers, having his address at 7, Ballaughton Park, Saddlestone, Douglas, Isle of Man IM2 1LA; and
- Mr. John Michael Killip, having his address at 17, Glen View Road, Onchan, Isle of Man IM3 4HL.

VI. The sole shareholder resolved that the Company adopts the Luxembourg nationality. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued on July 19th, 2011 by Cains Advocates Limited, lawyers qualified to practice in the Isle of Man.

VII. The sole shareholder resolved that the Company retains the corporate form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") and resolved to change its corporate name from "Chaseview Limited" to "West End Investments S.à r.l.".

VIII. As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law.

These shall henceforth have the following wording:

"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may further acquire and hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as the performance of all operations relating to real estate properties, including the investment, acquisition and taking directly or indirectly of any participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and the acquisition through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally the holding, management, development, encumbering, sale or disposition of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "West End Investments S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and sixty-four million, four hundred and seventy-five thousand, one hundred and twenty-two British Pounds (GBP 164,475,122.-) represented by one hundred and sixty-four million, four hundred and seventy-five thousand, one hundred and twenty-two (164,475,122) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible towards the Company. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The sole Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Manager or the Board of Managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Manager of the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Manager or the Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by any means of communication. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole Shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted Shareholders' meeting of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or the Board of Managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

IX. The sole shareholder resolved to determine the number of managers at one (1) and to appoint the following company as Company's manager:

- Hills Place S.à r.l., prenamed.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

X. The sole shareholder resolved to establish the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

XI. The sole shareholder resolved that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg which began on May 1st, 2011 in the Isle of Man, shall terminate on December 31st, 2011.

Documentation

In order to acknowledge the transfer of the registered seat of the Company, the following documents have been submitted to the undersigned notary:

- A certified copy of the former memorandum and articles of association of the Company;
- A legal opinion issued by Cains Advocates Limited, lawyers qualified to practice in the Isle of Man;
- A balance sheet as of July 31st, 2011;
- A certified copy of the Company's register of members and share ledger;
- A Certificate of Good Standing issued by the Registrar of Companies of the Isle of Man;
- A copy of the resolutions of the board of directors of the Company dated May 25th, 2011; and
- A copy of the resolutions of the sole shareholder of the Company dated June 6th, 2011.

Ratification

The appearing party requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the sole shareholder of the Company as of the date hereof.

Consequently, the establishment of the registered office of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is realized with effect on August 31st, 2011.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hills Place S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135680, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société dénommée «Chaseview Limited» (ci-après la «Société»), constituée selon les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à Fort Anne, Douglas, Île de Man IM1 5PD et enregistrée sous le numéro 007065V.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 164.475.122,-) représenté par cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-deux (164.475.122) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

III. La Société est en cours d'immatriculation à la date des présentes auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune requête ou autre acte de procédure n'a été introduit en vue d'obtenir la dissolution ou la liquidation, volontaire ou involontaire, la faillite ou la suspension des paiements de la Société, tel que cela est démontré par le certificat de coutume émis par le Registrar of Companies of the Isle of Man le 12 juillet 2011, et qui a été soumis au notaire soussigné.

IV. Conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration le 25 mai 2011 et aux résolutions de l'associée unique prises le 6 juin 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la Société de Fort Anne, Douglas, Île de Man IM1 5PD au Grand-Duché de Luxembourg.

V. L'associée unique a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes:

- M. Derek Edward Myers, ayant son adresse au 7, Ballaughton Park, Saddlestone, Douglas, Île de Man IM2 1LA; et
- M. John Michael Killip, ayant son adresse au 17, Glen View Road, Onchan, Île de Man IM3 4HL.

VI. L'associée unique a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise. Toutes les démarches et formalités requises seront entreprises au lieu de l'ancien siège social de la Société afin d'assurer la réalisation du transfert en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société et la Société poursuivra son existence légale sans discontinuité, comme cela est démontré par une opinion juridique émise le 19 juillet 2011 par Cains Advocates Limited, avocats qualifiés admis à pratiquer à l'Île de Man.

VII. L'associée unique a décidé que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée et a décidé de changer sa dénomination sociale de «Chaseview Limited» en «West End Investments S.à r.l.».

VIII. En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a décidé d'amender et de reformuler les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un Associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra par ailleurs acquérir et détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir et de prendre directement ou indirectement des participations ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra

en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «West End Investments S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 164.475.122,-) représenté par cent soixante-quatre millions quatre cent soixante-quinze mille cent vingt-deux (164.475.122) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être modifié à tout moment, par une résolution de l'Associé unique ou des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des Associés.

L'Associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les membres du Conseil peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être obligatoirement Associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'Associé unique ou des Associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'Associé unique ou les Associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants de la Société. Dans l'éventualité où les Gérants sont répartis en deux catégories, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Si le Gérant ou le Conseil de Gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés, par les Associés agissant conjointement.

Le Gérant ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où les Gérants sont répartis en deux catégories, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devra être présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Un ou plusieurs Gérant(s) peut(vent) participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le Gérant ou le Conseil de Gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé de telles autres sociétés ou firmes. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automati-

quement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération, et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par n'importe quel moyen de communication. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des Associés conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des Associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées des Associés en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, suivant le cas, des Associés.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

IX. L'associée unique a décidé de déterminer le nombre de gérant à un (1) et de nommer la société suivante en tant que gérant de la Société:

- Hills Place S.à r.l., prénommée.

La durée du mandat du gérant est illimitée

X. L'associée unique a décidé d'établir l'adresse de la Société au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

XI. L'associée unique a décidé que le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} mai 2011 à l'Île de Man, se terminera le 31 décembre 2011.

Documents

Afin de reconnaître le transfert du siège social de la Société, les documents suivants ont été soumis au notaire soussigné:

- Une copie certifiée conforme des anciens mémorandums et statuts de la Société;
- Une opinion juridique émise par Cains Advocates Limited, avocats qualifiés admis à pratiquer à l'Île de Man;
- Un bilan en date du 31 juillet 2011;
- Une copie certifiée du registre d'actionnaires de la Société;
- Un certificat de coutume émis par le Registrar of Companies of the Isle of Man;
- Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 25 mai 2011; et
- Une copie des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 6 juin 2011.

Ratification

La comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision de l'associée unique de la Société ci-avant mentionné en date de ce jour.

Par conséquent, l'établissement du siège social de la Société au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est réalisé avec effet au 31 août 2011.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par Nom, Prénom, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} septembre 2011. Relation: ECH/2011/1444. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124945/572.

(110143458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Walupart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.750.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129049/10.

(110148655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Wandergrek S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.622.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WANDERGREK S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129050/12.

(110148311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 53.288.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011129051/10.

(110148790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

WH Sport Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.701.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011129052/11.

(110148617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

WH Sport Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.701.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011129053/11.

(110148618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

WH Sport Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.701.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011129054/11.

(110148619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

WH Sport Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.701.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011129055/11.

(110148620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mit sofortiger Wirkung das Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft niederlege.

Luxemburg, den 15. August 2011.

Dietmar Schwenn.

Référence de publication: 2011129057/10.

(110148691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ygrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.632.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129059/10.

(110148663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ygrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.632.

Les Bilans au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129060/10.

(110148665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Z and Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 149.385.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réuni le 12 septembre 2011-09-15

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Cessions de parts:

Monsieur Soares Johnny cède à Monsieur Zaourou Blé 45 parts de la société Z and Co sarl.

La société Cioran sa cède à Monsieur Zaourou Blé 20 parts de la société Z and Co sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129062/15.

(110148561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

3i International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 121.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129063/9.

(110148560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Black Star SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 93.949.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA BLACK STAR, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117 route de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B93949, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129083/18.

(110146346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cauchemont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 95.928.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA CAUCHEMONT HOLDING avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B95928, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129084/18.

(110146347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Climpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 106.535.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA CLIMPEX, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et ces Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B106535, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129085/18.

(110146358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

—
Suite de la cession de parts intervenue en date 30 août 2011 entre James A. Cleary, Jésus Fernández Morán, José Maria Letamendía Eguiraun, Ignacio Fontúrbel Calleja, Gabriel Flores Prieto et Monkwood Luxco S.à r.l., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- James A. Cleary, né 11 octobre 1950 à New York, les États-Unis, domicilié 17 Lost Meadows Lane, NY 11777, aux États-Unis, ne détient plus aucune part sociale.

- Jésus Fernández Morán, né 2 janvier 1966 à Cartagena, Espagne, domicilié 135, Calle Encinar, bâtiment Las Matas, étage Bajo, E-28290 Las Rozas, Madrid en Espagne, détient

3 parts sociales de catégorie A
830 parts sociales de catégorie B
48 parts sociales de catégorie C
667 parts sociales de catégorie D1
667 parts sociales de catégorie E1
667 parts sociales de catégorie F1
667 parts sociales de catégorie G1
667 parts sociales de catégorie H1
667 parts sociales de catégorie I1
19,797 parts préférentielles de catégorie J
41 parts sociales de catégorie D2
41 parts sociales de catégorie E2
41 parts sociales de catégorie F2
41 parts sociales de catégorie G2
40 parts sociales de catégorie H2
41 parts sociales de catégorie I2
9,057 parts préférentielles de catégorie K

- José María Letamendía Eguiraun, né 28 octobre 1967 à Donostia - San Sebastian, Espagne, domicilié 19, Avenida Menéndez Pelayo, bâtiment 4 Izquierda, E-28009 Madrid, en Espagne, détient

4 parts sociales de catégorie A
346 parts sociales de catégorie B
282 parts sociales de catégorie C
278 parts sociales de catégorie D1
278 parts sociales de catégorie E1
278 parts sociales de catégorie F1
278 parts sociales de catégorie G1
278 parts sociales de catégorie H1
278 parts sociales de catégorie I1
143,529 parts préférentielles de catégorie J
229 parts sociales de catégorie D2
229 parts sociales de catégorie E2
229 parts sociales de catégorie F2
228 parts sociales de catégorie G2
229 parts sociales de catégorie H2
229 parts sociales de catégorie I2
18,119 parts préférentielles de catégorie K

- Ignacio Fontúrbel Calleja, né 11 juillet 1957 à Burgos, Espagne, domicilié 91, San Enrique de Osso, E-28050 Madrid, en Espagne, détient

14 parts sociales de catégorie A
1,038 parts sociales de catégorie B
905 parts sociales de catégorie C
834 parts sociales de catégorie D1
834 parts sociales de catégorie E1
834 parts sociales de catégorie F1
834 parts sociales de catégorie G1
834 parts sociales de catégorie H1
834 parts sociales de catégorie I1
503,453 parts préférentielles de catégorie J
737 parts sociales de catégorie D2
738 parts sociales de catégorie E2
737 parts sociales de catégorie F2
738 parts sociales de catégorie G2
738 parts sociales de catégorie H2
738 parts sociales de catégorie I2
18,120 parts préférentielles de catégorie K

- Gabriel Flores Prieto, né 22 juin 1967 à Madrid, Espagne, domicilié 4, Cocheras, E-28007 Madrid, en Espagne, détient

19 parts sociales de catégorie A
1,383 parts sociales de catégorie B
1,168 parts sociales de catégorie C
1,112 parts sociales de catégorie D1
1,112 parts sociales de catégorie E1
1,112 parts sociales de catégorie F1
1,112 parts sociales de catégorie G1
1,112 parts sociales de catégorie H1
1,112 parts sociales de catégorie I1
646,982 parts préférentielles de catégorie J
953 parts sociales de catégorie D2
953 parts sociales de catégorie E2
953 parts sociales de catégorie F2
954 parts sociales de catégorie G2
953 parts sociales de catégorie H2
953 parts sociales de catégorie I2

27,030 parts préférentielles de catégorie K

- Monkwood Luxco S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 117178 auprès du R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Luxembourg, détient

6,107 parts sociales de catégorie A

1,800 parts sociales de catégorie B

366,498 parts sociales de catégorie C

1,447 parts sociales de catégorie D1

1,447 parts sociales de catégorie E1

1,447 parts sociales de catégorie F1

1,447 parts sociales de catégorie G1

1,447 parts sociales de catégorie H1

1,447 parts sociales de catégorie I1

298,844 parts sociales de catégorie D2

298,844 parts sociales de catégorie E2

298,844 parts sociales de catégorie F2

298,844 parts sociales de catégorie G2

298,844 parts sociales de catégorie H2

8,844 parts sociales de catégorie I2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011124998/110.

(110142994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Full International Consultancy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 96.994.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- s.à r.l. FULL INTERNATIONAL CONSULTANCY, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B96994, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129086/18.

(110146350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Go Conseil S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 100.543.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- s.à r.l. GO CONSEIL, avec siège social à L-9656 Harlange, 17 rue Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B100543, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129087/18.

(110146355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Industrial Repair and Protect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 76.884.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT, avec siège social à L-9651 Eschweiler, 28 Duerfstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B76884, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129088/18.

(110146340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Javac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 96.999.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA JAVAC, avec siège social à L-9656 Harlange, 17 rue Bierg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B96999, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011129089/18.

(110146352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Jullux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 108.126.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- GmbH JULLUX, avec siège social à L-9291 Diekirch, rue du Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B108126, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantai GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129090/18.

(110146362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Lux-Security SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 103.216.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA LUX-SECURITY, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B103216, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129091/18.

(110146357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

S.B.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.610.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- S.à r.l. S.B.L., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B99610, dénoncée en date du 7 décembre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129093/17.

(110146353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Sagittarius Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 96.228.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA SAGITTARIUS SOPARFI avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B96228, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129094/18.

(110146349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.241.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

JS Immo Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 142.411,

duly represented by Mr Ailton Bernardo and Mr Gian Paolo Corsetti, having both their professional address in Luxembourg,

acting in their capacity as directors of JS Immo Luxembourg S.A., duly authorized to represent the latter pursuant to the provisions of article 11 of its articles of incorporation.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the financing of, the entering into and the acquisition of loans to entities in the Grand Duchy of Luxembourg and to foreign entities belonging to the same group of companies as the Company, within the meaning of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

3.2 The Company may carry out any transaction, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activity requiring any authorization in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), consisting of twelve thousand six hundred (12,600) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of incorporation. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year.

The Company's financial year shall begin on first of January of each year and shall terminate on thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the shares are subscribed by JS Immo Luxembourg S.A., prenamed, represented as stated above.

All the shares are entirely paid up in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Mr Jacob Joseph Safra, born on 11 June 1975, in São Paulo, SP, Brazil, residing in CH-1211 Genève 11, 70, rue du Rhone;

b) Mr Ailton Bernardo, born on 17 September 1955, in Araraquara, SP, Brazil, residing in L-5861 Fentange, 17, rue Nicolas Mersch;

c) Mr Gian-Paolo Corsetti, born on 24 July 1965, in São Paulo, SP, Brazil, residing in L-2170 Senningerberg, 4, rue de Munsterbusch; and

d) Mr André Patiri, born on 11 November 1964, in Campinas, SP, Brazil, residing in L-7360 Helmdange-Lorentzweiler, 5, rue de Helmdange.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2011 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the representatives of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same representatives and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing party, the said representatives signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

JS Immo Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro d'inscription B 142.411,

dûment représentée par Messieurs Ailton Bernardo et Gian Paolo Corsetti, ayant tous les deux leur adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en leur qualité d'administrateurs de JS Immo Luxembourg S.A., dûment autorisés à représenter cette dernière conformément aux dispositions de l'article 11 de ses statuts.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cobbertree Investments (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est le financement, la conclusion et l'acquisition de prêts à des entités au Grand-Duché de Luxembourg et à des entités étrangères appartenant au même groupe de sociétés que la Société, au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

3.2 La Société peut effectuer toutes transactions, qu'elles soient commerciales ou financières, qui sont directement ou indirectement à son objet social à l'exclusion de toutes activités nécessitant une autorisation conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires sont remplacés

par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales sont souscrites par JS Immo Luxembourg S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale des associés

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Jacob Joseph Safra, né le 11 juin 1975, à São Paulo, SP, Brésil, ayant son adresse à CH-1211 Genève 11, 70, rue du Rhône;

b) Monsieur Ailton Bernardo, né le 17 septembre 1955, à Araraquara, SP, Brésil, ayant son adresse à L-5861 Fentange, 17, rue Nicolas Mersch;

c) Monsieur Gian-Paolo Corsetti, né le 24 juillet 1965, à São Paulo, SP, Brésil, ayant son adresse à L-2170 Senningerberg, 4, rue de Munsterbusch; et

d) Monsieur André Patiri, né le 11 novembre 1964, à Campinas, SP, Brésil, ayant son adresse à L-7360 Helmdange-Lorentzweiler, 5, rue de Helmdange.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2011 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des représentants de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes représentants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BERNARDO, G. P. CORSETTI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36042. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011125001/673.

(110142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Travaux Constructions et Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.981.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- SA TRAVAUX CONSTRUCTIONS ET SERVICES, avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B106981, dénoncée en date du 20 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge, et liquidateur Maître Gilbert REUTER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011129095/17.

(110146360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 08/11/2010.

Monsieur Franco GIROTTO
Gérant

Référence de publication: 2011129117/12.

(110147898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Eurotaxi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 30, route de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 95.919.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 13 septembre 2011.

Pour la société
COFICOM Trust S.à r.l.
B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH
Signature

Référence de publication: 2011129096/16.

(110147312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Grignan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, rue Haaptstroos.
R.C.S. Luxembourg B 152.721.

Extrait des résolutions prises de l'associé unique en date du 8 août 2011

Il est décidé de nommer en tant que gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 7 septembre 2011, Monsieur Frans Antonie VAN TONDER, né le 7 septembre 1993 à Vanderbijlpark (République d'Afrique du Sud) résidant à L-5865 Alzingen, 32, rue de Roeser

Luxembourg, le 18.08.2011.

Pour extrait sincère et conforme
Aletta Catharina ROELOFSE / Thea VAN TONDER
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011129097/15.

(110147152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 08/11/2010.

Monsieur Franco GIROTTO
Gérant

Référence de publication: 2011129118/12.

(110147899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

A.M.P. Grenailles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 35.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.M.P. GRENAILLES S.A.
Signature

Référence de publication: 2011129123/11.

(110148613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Angel PEC A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Angel PEC A1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011129124/12.

(110148192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Angel PEC B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Angel PEC B1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011129125/12.

(110148191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Azul Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.006.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2011.

Azul Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011129126/13.

(110148196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Agilitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.302.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129127/13.

(110148281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

AV Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.471.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011129128/11.

(110148709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

BE & GO Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler.
R.C.S. Luxembourg B 150.106.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011129131/12.

(110148802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIMACULATUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011129133/11.

(110148607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE RINGED S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011129134/11.

(110148609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Bar Roc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 163.298.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux septembre;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

ONT COMPARU:

Monsieur Donato MARCHIONE, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 2 février 1971, demeurant à L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine,

ici représenté par Madame Stéphanie THIRY, employée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BAR ROC S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un dancing/discothèque avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Donato MARCHIONE, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Donato MARCHIONE, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 2 février 1971, demeurant à L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine, gérant technique; et
 - Monsieur Rocco MARCHIONE, retraité, né à Genzano di Lucania (Italie), le 8 mars 1943, demeurant à L-4441 Luxembourg, 181, rue Metzlerlach, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant technique.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire."

4. Décision est prise que la Société exercera son commerce sous l'enseigne de "BAROCCO".

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. THIRY – J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125207/132.

(110144414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRIARIUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011129135/11.

(110148603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BURRYI S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011129136/11.

(110148604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

CapClient Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.422.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Septembre 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011129137/13.

(110148572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

ComStage ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Le Bilan au 30. Juni 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ComStage ETF

Mathias Turra / Abdessamad Ahajjam

Référence de publication: 2011129138/11.

(110148732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129140/13.

(110148289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Caravela Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 80.391.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129141/12.

(110148466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Castle Island House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011129142/13.

(110148294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Caudan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 98.879.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/09/2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011129143/13.

(110148302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Cristalline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/09/2011.

TMF Secretarial Services S.A. / TMF Administrative Services S.A. / TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Director / Director / Director

Référence de publication: 2011129146/13.

(110148456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011129147/13.

(110148752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011129148/13.

(110148753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

E.G.M. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129150/10.

(110148748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

E.S.T.I.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.928.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMV & PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011129151/11.

(110148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Flora Gibert by virtue of proxy, given on 25 August 2011 ("CDR"),

AXA Co-Investment Fund III LP, a limited partnership having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, with registration number SL6133, here represented by Flora Gibert by virtue of proxy, given on 25 August 2011 ("AXA Fund"),

Caisse de dépôt et placement du Québec, having its registered office at 65, rue Sainte-Anne, Québec, G1R 3X5, Canada, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, here represented by Flora Gibert, by virtue of a proxy, given on 25 August 2011 ("CDPQ"),

CDR, AXA Fund, CDPQ (the "Shareholders") are currently holding all of the shares issued by the Company representing all the Company's share capital;

and AXA S-Co Invest LP, a limited partnership having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, with registration number SL9330, duly represented by its general partner, AXA Co-Investment III Limited, a company having its registered office at PO BOX 87, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands ("AXA"), here represented by Flora Gibert by virtue of proxy, given on 25 August 2011.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Shareholders are the shareholders of "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (previously named CD&R Osprey Holding S.à r.l.), (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.282, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 17 December 2009, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 January 2010, number 186, page 8912. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 13 July 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eight million seven hundred ninety eight thousand Euros (EUR 308,798,000) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) to three hundred eight million eight hundred eighteen thousand Euros (EUR 308,818,000) by the issue of three hundred eight million seven hundred ninety eight thousand (308,798,000) new shares (the "New Shares"), to be divided into:

- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "A" shares (the "Class A Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "B" shares (the "Class B Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "C" shares (the "Class C Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "D" shares (the "Class D Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "E" shares (the "Class E Shares");

- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "F" shares (the "Class F Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "G" shares (the "Class G Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "H" shares (the "Class H Shares");
- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "I" shares (the "Class I Shares");

and

- thirty million eight hundred seventy nine thousand eight hundred (30,879,800) class "J" shares (the "Class J Shares");

each having a par value of one Euro (EUR 1.-), and the rights and obligations set out in the Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The Shareholders and AXA declare to subscribe to and pay in the New Shares as follows:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class A shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class B shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class C shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class D shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class E shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class F shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class G shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class H shares, twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class I shares and twenty million seventy one thousand eight hundred seventy (20,071,870) new class J shares, for a total amount of two hundred million seven hundred eighteen thousand seven hundred Euros (EUR 200,718,700.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company;

AXA Co-Investment Fund III LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class A shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class B shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class C shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class D shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class E shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class F shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class G shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class H shares, two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class I shares and two million eight hundred ten thousand six hundred thirty seven (2,810,637) new class J shares, for a total amount of twenty eight million one hundred six thousand three hundred and seventy Euros (EUR 28,106,370.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company; and

Caisse de dépôt et placement du Québec, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class A shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class B shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class C shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class D shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class E shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class F shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class G shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class H shares, five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class I shares and five million four hundred three thousand nine hundred sixty five (5,403,965) new class J shares, for a total amount of fifty four million thirty nine thousand six hundred fifty Euros (EUR 54,039,650.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company;

AXA S-Co Invest LP, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class A shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class B shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class C shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class D shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class E shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class F shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class G shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class H shares, two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class I shares and two million five hundred ninety three thousand three hundred twenty eight (2,593,328) new class J shares, for a total amount of twenty five million nine hundred thirty three thousand two hundred and eighty Euros (EUR 25,933,280.-), and to fully pay up such shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been fully paid up, so that the sum of three hundred eight million seven hundred ninety eight thousand Euros (EUR 308,798,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is fixed at three hundred eight million eight hundred eighteen thousand Euros (EUR 308,818,000) divided into:

5.1.1 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class A shares (the "Class A Shares");

5.1.2 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class B shares (the "Class B Shares");

5.1.3 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class C shares (the "Class C Shares");

5.1.4 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class D shares (the "Class D Shares");

5.1.5 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class E shares (the "Class E Shares");

5.1.6 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class F shares (the "Class F Shares");

5.1.7 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class G shares (the "Class G Shares");

5.1.8 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class H shares (the "Class H Shares");

5.1.9 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred (30,881,800) class I shares (the "Class I Shares");

and

5.1.10 thirty million eight hundred eighty one thousand eight hundred class J shares (30,881,800) (the "Class J Shares"),

each having a par value of EUR 1.-, and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-sixième jour d'août.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., un limited partnership ayant dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman, représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011 ("CDR");

AXA Co-Investment Fund III LP, un limited partnership ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg, EH3 9WJ, immatriculé sous le numéro SL6133 représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011 ("AXA Fund");

Caisse de dépôt et placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, G1R 3X5, Canada, représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011 ("CDPQ");

CDR, AXA Fund, CDPQ (les "Associés") détenant toutes les parts sociales de la Société représentant tout le capital social de la Société;

et AXA S-Co Invest LP, un limited partnership ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg, EH3 9WJ, immatriculé sous le numéro SL9330, dument représenté par son general partner, AXA Co-Investment III Limited, une société ayant son siège social au PO BOX 87, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands ("AXA"), représenté par Flora Gibert en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Les Associés sont les associés de "Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l." (anciennement dénommée CD&R Osprey Holding S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.282, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2009 et dont les Statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 28 janvier 2010, numéro 186,

page 8912. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 13 juillet 2011 par acte notarié du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'entière du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent huit millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 308.798.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) jusqu'à trois cent huit millions huit cent dix-huit mille Euros (EUR 308.818.000,-) par l'émission de trois cent huit millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille (308.798.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") divisé entre:

- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- trente millions huit cent soixante-dix-neuf mille huit cents (30.879.800) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les Statuts. Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales" et chacune comme une "Part Sociale".

Les Associés et AXA déclarent souscrire et payer les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

CDR Bounce (Cayman) Partners L.P., susmentionné, déclare souscrire à vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie I, vingt millions soixante et onze mille huit cent soixante-dix (20.071.870) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de deux cents millions sept cent dix-huit mille sept cents Euros (EUR 200.718.700,-), et de libérer entièrement ces parts par un apport en espèce, qui est alloué au capital social de la Société;

AXA Co-Investment Fund III LP, susmentionné, déclare souscrire à deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie D, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie E, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie F, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie G, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie H, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie I, deux millions huit cent dix mille six cent trente-sept (2.810.637) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de vingt-huit millions cent six mille trois cent

soixante-dix Euros (28.106.370.-), et de libérer entièrement ces parts par un apport en espèce, qui est alloué au capital social de la Société; et

Caisse de dépôt et placement du Québec, susmentionné, déclare souscrire à cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie I, cinq millions quatre cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze (5.403.695) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de cinquante-quatre millions trente-neuf mille six cent cinquante Euros (54.039.650.-), et de libérer entièrement ces parts par un apport en espèce, qui est alloué au capital social de la Société;

AXA S-Co Invest LP, susmentionné, déclare souscrire à deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie D, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie E, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie F, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie G, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie H, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie I, deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-huit (2.593.328) nouvelles parts sociales de catégorie J, pour un montant total de vingt-cinq millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingts Euros (EUR 25.933.280.-), et de libérer entièrement ces parts par un apport en espèce, qui est alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées, et la somme de trois cent huit millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 308.798.000.-), est désormais à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus mentionnée, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et a la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent huit millions huit cent dix-huit mille Euros (EUR 308.818.000.-) représenté comme suit:

5.1.1 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),

5.1.2 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

5.1.3 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),

5.1.4 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),

5.1.5 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

5.1.6 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),

5.1.7 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),

5.1.8 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),

5.1.9 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et

5.1.10 trente millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents (30.881.800) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de un Euros (EUR 1,-) chacune et les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts. Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales" et chacune comme une "Part Sociale".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2011. Relation: LAC/2011/38424. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125221/292.

(110144644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 59.447.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129163/10.

(110148707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

GTD Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.587.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129164/10.

(110148333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Eurostam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.315.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«STAM INVESTIMENTI SPA», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social Via Piave 6, I-31050 Ponzano Veneto (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Treviso (Italie), le 27 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «EUROSTAM S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.315, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 mars 1993, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 272 du 07 juin 1993, page 13012 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 24 décembre 2002, lequel acte de modifications des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, le 04 mars 2003, sous le numéro 231 et page 11059.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à CINQ CENT DIXSEPT MILLE EUROS (517'000.-EUR) représenté par dix mille (10'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQUANTE ET UN EUROS et SOIXANTE-DIX CENTS (51'70 EUR), chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «EUROSTAM S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «EUROSTAM S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11844. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011127101/55.

(110146725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils de 10 août 2011. Relation: LAC/2011/38109. Reçu douze euros 12,00 €.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129165/10.

(110148210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.
